

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 1 - 1 janv. 2017

À LA UNE

La modernisation du cadre des PPP au Bénin

Par Boris Martor

OHADA

Compétence de la CCJA : exclusion des décisions appliquant des sanctions pénales (Traité OHADA, art. 14, al. 3 et 4)

Par Marie Goré

L'immunité d'exécution des entreprises publiques en droit OHADA : la CCJA apporte une pierre à l'édifice de son régime

Par W. Dominique Kabré

Transport de marchandise par route : la crise ivoirienne n'est pas un cas de force majeure !

Par Franck Hessemans

Nullité de l'acte de saisie pour indication d'une fausse date de contestation

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Droits nationaux

Le nouveau Code des hydrocarbures du Congo-Brazzaville

Par Inès Féviliyé

République démocratique du Congo : réforme du droit des hydrocarbures

Par Olivier Bustin

Le Code pénal togolais sanctionne les infractions relatives au droit OHADA

Par Akodah Ayewouadan

Règlement d'arbitrage de la chambre d'arbitrage de Guinée

Par Thérèse Beticka

Mali : adoption de la loi du 6 mai 2016 relative aux transactions, échanges et services électroniques

Par Bréhima Kamena

Niger : l'incompétence du juge de l'exécution à apprécier la recevabilité et le bien-fondé d'un recours de droit commun suspensif d'exécution

Par Aboudramane Ouattara

Enfin des juridictions commerciales au Bénin !

Par Moktar Adamou

Du renvoi d'une juridiction à une autre au motif de suspicion légitime (Madagascar)

Par Ravaka Andrianaivotseheno